

CHUSCLAN

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique
Modification n°1 du PLU

Echelle 1/6000°
Octobre 2021

- UA** Zone urbaine équipée (centre village).
- UB** Zone urbaine équipée (zones principalement destinées au logement).
- Ux** Zone urbaine équipée (zone destinée aux installations industrielles).
- IIAU** Zone réservée à l'urbanisation subordonnée à la réalisation des équipements. (Zone principalement destinée au logement).
- IIAUact** Zone réservée à l'urbanisation subordonnée à la réalisation des équipements (activités industrielle principalement).
- A** Zone agricole.
- Ap** Secteur particulièrement protégé de zone agricole.
- N** Zone naturelle.
- Ne** Zone naturelle correspondant aux périmètres de protection immédiat et rapproché du captage d'eau potable du Puits de Chusclan.
- Ng** Zone naturelle : restauration du château de Giconet.

- Plan de Prévention des Risques
- PPRI : zones inondables compatibles avec l'urbanisation.
 - PPRI : zones inondables incompatibles avec l'urbanisation.
- ALEAS RUISSELLEMENT
- Secteurs soumis à l'aléa de ruissellement indifférencié. Les terrains concernés sont inconstructibles en zone non urbanisée et constructibles sous conditions en zones urbanisées.
- Numéro
- Emplacements réservés.
 - Espaces Boisés Classés à Conserver ou à créer (Art. L113-1 et suivants du code de l'urbanisme).
 - Zone non aedificandi.
 - Périmètre des scénarii accidentels et cinétiques rapides des rejets radioactifs ou chimiques.

